

**Concours Assistant·e ingénieur·e – examen professionnel exceptionnel 2023
(repyramidage)
BAP C Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique
Emploi-type Assistant·e ingénieur·e en réalisation mécanique**

Rapport du jury d'admission

Par le présent rapport, le jury d'admission souhaite donner des conseils aux candidats pour une meilleure réalisation de leur prestation orale lors de l'épreuve d'admission.

2 candidats admissibles et 1 admis, avec une barre d'admission fixée à 65 points.

1- Épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée totale de 25 minutes, fondé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions dévolues aux membres du corps auquel l'examen professionnel donne accès et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée maximale de 5 minutes présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, notamment ses activités, les principales missions exercées et les compétences mises en œuvre ainsi que ses éventuelles fonctions d'encadrement. Le candidat indique également les formations professionnelles dont il a bénéficié et qui lui paraissent illustrer au mieux les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

L'entretien se poursuit par un échange avec le jury portant sur la valorisation des compétences et les aptitudes professionnelles acquises par le candidat d'une durée maximale de 20 minutes, la durée totale de l'audition étant fixée à 25 minutes.

Le jury s'est attaché à poser quelques questions identiques aux candidats, ainsi que des questions basées sur leur l'exposé et leur dossier d'admissibilité.

2- Retranscription du jury du déroulement des prestations orales

L'exposé oral de 5 minutes est un exercice qui requiert une préparation préalable ayant pour but de faire passer un message clair au jury tout en respectant la durée imposée. De ce point de vue, les candidats ont bien tenu cette contrainte. Malgré le stress qu'un tel exercice peut entraîner, le jury rappelle qu'il faut penser à prendre le temps de bien respirer afin de limiter les conséquences de ce stress sur son discours.

Le fait que ce concours de type « pyramidage » soit organisé dans l'établissement d'accueil de l'affectation et qu'il permet aux lauréats de rester en poste ne doit pas amener les candidats à négliger la préparation à l'épreuve d'admission au même titre qu'un concours interne ou externe. Le jury rappelle donc qu'il est important de :

- Se présenter avec quelques minutes d'avance à l'épreuve
- Préparer sa prestation orale de présentation afin d'en limiter le stress
- Anticiper les questions ou à minima les sujets que le dossier pourrait susciter au jury

- Se projeter dans le corps des ASI et les prérogatives nouvelles ou qui pourraient s'en trouver légitimées

Pour ce dernier point, si le succès à un concours constitue une reconnaissance implicite de la valeur d'un agent, elle ne constitue pas l'objectif en soi à exposer au jury.

Le jury rappelle donc que les candidats qui ont le plus de chance d'être lauréats sont ceux qui font des propositions sur la manière dont leur travail et responsabilités en tant qu'ASI va faire avancer d'avantage leur entité vers les objectifs communs d'instrumentation.

Le président de jury